

DECRET N° 2008-673 DU 22 DECEMBRE 2008

Portant nomination de Monsieur Soumanou
SEÏBOU TOLEBA en qualité de Conseiller
Spécial à la Culture, au Tourisme et à l'Artisanat
du Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions organisation, et fonctionnement du cabinet civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 novembre 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Soumanou SEÏBOU TOLEBA est nommé Conseiller Spécial à la Culture, au Tourisme et à l'Artisanat du Président de la République.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 décembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEF 4 AUTRES MINISTERES 29
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3
BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-